ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 2131

présenté par

M. Nilor, Mme Abomangoli, Mme Autain, Mme Couturier, Mme Guetté, Mme Lepvraud, Mme Oziol et Mme Taurinya

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« peuvent se voir appliquer par l'autorité administrative »,

le mot:

« encourent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement vise à rendre effective la sanction administrative en matière de non-respect des objectifs en matière d'emploi des séniors.